

La veste pare-balles : un équipement essentiel

Une auto-patrouille du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) s'immobilise devant un poste de quartier. Un policier en sort ; il porte une veste pare-balles par-dessus sa chemise. Doit-on s'en étonner ?

Pour Robert Boulé et Bruno Pasquini, il n'y a pas de quoi s'étonner. La veste pare-balles fait partie de l'équipement de protection individuel de base des policiers et des policières de la gendarmerie affectés aux opérations du SPVM. C'est un équipement essentiel à leur sécurité qui doit être porté en tout temps. On comprend que c'est une position paritaire au SPVM : Robert Boulé est directeur, Prévention et relations avec les membres, à la **Fraternité des policiers et policières de Montréal** ; Bruno Pasquini est commandant, cadre conseil, à la Direction du support administratif du Service de police de la Ville de Montréal.



Bruno Pasquini



Robert Boulé

À porter en tout temps

Robert Boulé explique que depuis l'année dernière, le Service de police de la Ville de Montréal offre à ses effectifs une veste pare-balles, qui se porte par-dessus la chemise. C'est une grosse amélioration en terme de confort, comparé à l'ancien modèle qui se portait directement sous la chemise et qui avait fait son entrée en 1987. Cette année-là, la patrouille solo était introduite sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Par mesure de prévention, la direction et le syndicat s'entendaient pour leur fournir trois équipements essentiels à leur sécurité : un appareil radio émetteur-récepteur portatif (walkie-talkie), une grille placée dans les autopatrouilles pour protéger le policier solo et une veste pare-balles.

Pourquoi la veste pare-balles est-elle importante ?

« Parce qu'elle peut sauver la vie d'un policier ou d'une policière », répondent MM. Boulé et Pasquini. La veste pare-balles offre une protection supplémentaire, même contre divers objets qui peuvent être utilisés contre un policier lors d'altercations », ajoutent-ils.

Depuis 1987, plus de 2800 policiers et policières de la gendarmerie (sur des effectifs de 2900) ont demandé à ce qu'on leur fournisse une veste pare-balles faite sur mesure. Suite à l'introduction du modèle standard qui se porte par-dessus la chemise, le SPVM compte équiper l'ensemble des policiers du nouveau modèle de veste, même ceux ayant tou-

jours refusé par le passé l'offre du SPVM de leur fournir cet équipement. « Le nouveau modèle est plus confortable, affirme Bruno Pasquini. Le policier peut retirer sa veste lorsqu'il est au poste, mais dès qu'il commence sa patrouille, il doit la porter. »

Ceux qui avaient l'ancien modèle (qui se porte sous la chemise) ont reçu une nouvelle housse qui leur permet désormais de porter leur veste par-dessus leur chemise. Ceux et celles qui ont une veste âgée et plus rigide en recevront une nouvelle. Le Service de police tient à s'assurer que le policier et la policière reçoivent l'équipement le mieux adapté à leurs tâches et à leur morphologie.

Actuellement, selon Bruno Pasquini, tous les policiers et les policières af-

fectés aux opérations de gendarmerie peuvent, s'ils le désirent, obtenir une veste pare-balles standard à housse extérieure. Les membres de certaines escouades spéciales (moralité, alcool et stupéfiants) ont aussi la possibilité d'en obtenir une en raison de la nature de leur travail. Dans les centres d'enquêtes, des vestes pare-balles collectives sont mises à leur disposition. Elles ne sont pas faites sur mesure cependant.

Quelles sont les caractéristiques de la veste ?

La direction et le syndicat ont choisi une veste pare-balles de niveau 2, répondant aux normes de la *National Institute of Justice*, un organisme américain. Ces normes sont utilisées par l'ensemble des corps policiers de l'Amérique du nord. Elles sont conçues pour offrir une protection contre la majorité des armes de poing que l'on peut retrouver sur la rue. La veste de niveau 2 est assez confortable et légère. En comparaison, les membres de l'escouade « SWAT » portent une veste de niveau 3+, plus lourde et offrant une protection accrue grâce à l'ajout de plaques de céramique.

Jusqu'à maintenant, la direction et le syndicat ont encouragé le port de la veste sans toutefois la rendre obligatoire. Cela pourrait bien changer dans un avenir rapproché. Récemment le comité de santé et de sécurité recommandait à la direction que tous les policiers et policières de la gendarmerie affectés aux opérations reçoivent une veste pare-balles standard à housse extérieure comme équipement de protection individuel de base. « Nous envisageons aussi de lancer une campagne de sensibilisation sur le port de la veste pare-balles, précisent MM. Boulé et Pasquini. Notre position est claire : tous les policiers et policières devront la porter. »

Depuis plusieurs années, l'achat de vestes pare-balles fait partie du budget annuel du SPVM. Le service a même acheté dans les années 90 environ 500 vestes pare-balles intermédiaires qui sont fournies aux policiers et policières en attendant la livraison de leur veste standard à housse extérieure. Du point de vue de l'employeur et de la fraternité, la sécurité des policiers et des policières vaut certainement cet investissement.